



## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°44 - 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le NEUF du mois de MARS, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni à Chambon sur Lac, sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

### ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames DECHAMBRE Brigitte, TARTIERE Catherine Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre, PERRON Jacques
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte Messieurs BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, CONSTANTIN François
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames SAVOLDELLI Florence, MABRU Michelle Monsieur DUBOURG Sébastien,
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur CASSIER Jean-François
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

**Secrétaire de séance :** Monsieur LABASSE Emmanuel

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 32 - Votants : 34

**Pouvoirs :** Mme MONESTIER Séverine à Mr GAY Lionel, Mr AURIACOMBE Stéphane à DUBOURG Sébastien

**Absents/Excusés :** Monsieur EYRAGNE Jean-Marc

**Délégués suppléants assistant au conseil :** Madame PANCRACIO Amélie, Messieurs VALLON Philippe, BOISSARD Michel

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

### **OBJET : Programme « Petites Villes de Demain » - Recrutement Chef de Projet**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Vu la délibération n° 43 / 2021 en date du 9 Mars 2021 validant la convention à intervenir avec les communes de BESSE ET SAINT-ANASTAISE, LA BOURBOULE et LE MONT-DORE, ainsi que les différents partenaires ;

Considérant l'appel à projet « Petites Villes de Demain » pour lequel la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY a candidaté pour les communes de BESSE ET SAINT-ANASTAISE, LA BOURBOULE et LE MONT-DORE, et pour lequel elle a été sélectionnée ;

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que pour conduire le dispositif « Petites Villes de Demain », le Ministère de la Cohésion des Territoires impose la création du poste de Chef de projet en Contrat à Durée Déterminée pour toute la durée du programme.

Ce Chef de projet devra piloter et animer le projet territorial. Il coordonnera la conception ou l'actualisation du projet, définira la programmation et coordonnera les actions et opération de revitalisation dans les communes sélectionnées de BESSE ET SAINT-ANASTAISE, LA BOURBOULE et LE MONT-DORE. Il appuiera et conseillera les instances décisionnelles communales engagées.

Les missions du chef de projet seront les suivantes :

- Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et en définir sa programmation ;
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel ;
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires ;
- Contribuer à la mise en réseau nationale et locale.

Monsieur le Président précise que ce poste est co-financé à 75%.

Monsieur le Président propose de créer un poste de Chef de projet à temps complet, et de le rémunérer sur les Indices correspondant au 10<sup>ème</sup> échelon du grade d'Attaché Territorial.

En conséquence, il convient de compléter le tableau des effectifs par un emploi de Chargé de Mission Coordinateur du Pôle Pleine Nature du Grand Sancy à temps complet pour une durée de 24 mois à compter du 1er Avril 2021.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire

- APPROUVE la création du poste de Chef de Projet en Contrat à Durée Déterminée pour la durée du Programme « Petites Villes de Demain » ;
- DECIDE d'appliquer les Indices de rémunération correspondant au 10<sup>ème</sup> échelon du grade d'Attaché Territorial ;
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs ;
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

